

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 30 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 22 JUIN 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 22 JUIN, 21 JUIN. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunt 5 0/0.

Table with 3 columns: Services particuliers, 22 JUIN, 21 JUIN. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 22 juin. Change sur Londres, 4,85 25; change sur Paris, 5,19 37, 100. Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8.

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée vient d'être votée par la Chambre. Ce résultat était prévu, mais après l'élection de Trinquet, il n'a point paru à M. Gambetta si assuré qu'il n'ait jugé « opportun » de donner de sa personne pour annihiler lesquelques velléités de résistance qui auraient pu se produire, en dépit de la discipline.

M. Cazot, ministre de la justice, après avoir donné lecture de cet article qui tendait à exclure de l'amnistie tous les condamnés pour incendies, l'a combattu et a conclu au rejet de l'amendement qui a été repoussé par 262 voix contre 185.

aux « nécessités politiques, » formule commode, on l'avouera. En attendant, dans sa dernière séance, le Sénat a voté par 140 voix contre 119, l'urgence de la discussion de la loi sur l'aumônerie militaire.

Après un discours de M. de Kerdrel, une réponse du général Farre, une vive riposte de l'amiral Fourichon et de M. Fresneau, il a décidé, par 164 voix contre 119, qu'il passerait à la discussion des articles de la loi. — Il bien le dire, l'intérêt était ailleurs.

Il faut reconnaître que le gouvernement s'est singulièrement trompé, s'il a espéré, en présentant dès samedi, le projet d'amnistie, empêcher l'élection du citoyen Trinquet, comme conseiller municipal de Paris, au scrutin de ballottage.

Les optimistes s'évertuent sans doute à atténuer la portée de cet incident, mais au premier abord, on ne peut nier que ce ne soit un échec pour le gouvernement, un échec pour M. Gambetta, député de l'arrondissement qui vient de rendre cet hommage aux vertus civiques de Trinquet. Il y aura fête à Nourmécia comme à Belleville, car il est bien permis aux commandants de se poser en triomphateurs. Ils n'ont pas demandé de grâce, pas confessé de fautes et de crimes. C'est le front haut, le dédain aux lèvres, la vengeance au cœur qu'ils vont rentrer dans leur bonne ville de Paris, en attendant les élections ou les événements divers qui leur permettront de reprendre une place active dans le mouvement qui nous emporte. Aucune restriction à leur grâce; M. de Freycinet a pris soin de les en avertir. Avec un appropos de penseur, d'historien et d'administrateur, également remarquables, le chef du cabinet a signalé un rapprochement bien naturel: « On va célébrer l'anniversaire du 14 Juillet, c'est bien le moment pour la Révolution d'avoir tous ses enfants réunis. » Il aurait pu ajouter: La France chasse les religieux de son territoire; n'est-il pas juste, par comparaison, qu'elle se prépare une nouvelle pépinière d'instituteurs?

L'instruction laïque

« Sans instruction religieuse, dit Saint-Marc Girardin, il n'y a pas un bon système d'éducation... C'est une faute de ne pas enseigner la religion qu'à ceux qui doivent l'administrer, c'est-à-dire aux prêtres; il faut l'enseigner aussi à ceux qui doivent la pratiquer, c'est-à-dire à tout le monde. » Le protestant Guizot, le politique Thiers, le libre-penseur Jouffroy, le philosophe Cousin, et tous les hommes de bon sens qui ont étudié les conditions de l'ordre social, sont unanimes à soutenir que la religion doit être la base de l'enseignement, qu'elle doit être la pierre fondamentale de l'école.

Eh bien! C'est justement pour que la religion cesse d'avoir une place dans l'école que les républicains veulent en chasser tous les instituteurs congréganistes. M. Jules Ferry fait une distinction entre les congrégations dites autorisées et celles qui ne le sont pas. Mais cette distinction, qui d'ailleurs n'a aucune raison d'être, est purement platonique. M. Paul Bert la suprime, et n'admet pas dans l'enseignement quiconque est lié par un engagement religieux; naguère, un député qui appartenait à la fraction qui a déjà entamé la républi-

se presser dans la rue Jouffroy. Cette façon discrète de suivre un homme qu'on veut dévaliser lui parut singulière. Les voleurs, d'ordinaire, prennent moins de précautions pour faire un coup. Mais tout ce qui lui arrivait ce soir-là était étrange. — Je commence à croire, murmura-t-il, que ces gredins-là veulent choisir leur terrain. — C'est justement ce que je vous ai dit, monsieur Maxime. — Oui, mais ils ne tarderont pas à trouver un bon endroit, bien solitaire, et alors... — Nous n'avons qu'un mauvais passage à traverser. Nous allons tourner à droite par le boulevard Malesherbes... C'est là... parce que, voyez-vous, ça ressemble assez à l'avenue de Villiers... Il y a de l'espace et on voit venir de loin les sergents de ville... quand il en vient. Mais nous serons vite arrivés à la rue Cardinet; le café où j'ai des amis est à l'entrée et grand'mère reste un peu plus loin. — Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

de M. Grévy, s'écriait au grand théâtre de Lyon: « Si nous ne pouvons chasser légalement le cléricisme, il faut le tuer, pratiquement... A ces congréganistes je dis: Non, tu n'es pas mon frère jusqu'à nouvel ordre; jusqu'à complète réciprocité, tu n'es pas mon frère; je ne te dois pas les devoirs de la fraternité, et je te renie, je te refuse le droit d'enseigner, qui appartient à tout citoyen, même dans les écoles libres. »

A la bonne heure: voilà qui est franc! Les opportunistes, tout en y apportant plus de lenteurs, se proposent le même but; mais ils ne s'arrêteront que quand ils seront arrivés là. Déchristianiser la France, ils ne veulent que cela. Quant à l'instruction de l'enfant, quant à l'école primaire, ils n'y tiennent qu'autant que l'athéisme sera le premier article du programme de l'enseignement. C'est de la folie, mais c'est comme cela. Car enfin, pour biffer d'un article de loi toutes les écoles congréganistes, ont-ils une raison, une seule? Non. Comment cependant expliquer cette guerre à mort? Ceux qui n'ont rien à ménager disent, comme Madier de Montjau au congréganiste: Tu n'es pas mon frère. C'est à parler, et cela se comprend. Mais les autres mettent en avant des prétextes misérables, et surtout absolument faux. Examinons un peu. Il est étrange qu'en face des faits, on soit obligé de leur dire: Mais gouvernez donc les yeux. Ils ne les ouvrent pas, forçons-les de voir.

Ils disent d'abord: L'enseignement religieux est antipathique à la France; elle n'en veut plus. C'est un conseiller municipal de Paris, du nom d'Hoveloacque, qui a fait cette déclaration, laquelle répondait du reste aux aspirations de la grande majorité du conseil. On s'est donc mis à l'aider à toute vapeur; frères, sœurs, tout est presque balayé en quelques mois.

Des écoles sont ouvertes à grands frais. Les maîtres abondent, mais les élèves il faut glaner dans les rebuts des congréganistes. La loi établit des écoles à côté de celles d'où les congréganistes ont été expulsés la veille, et quatre-vingt-dix pour cent de leurs élèves leur restent fidèles, et il y a telle école congréganiste qui compte plus d'élèves qu'elle n'en avait quand elle était communale; et il en est ainsi dans toutes les villes où l'on pourchasse les écoles congréganistes. Voilà comment le pape repousse les écoles congréganistes. C'est donc un premier mensonge.

En voici un second, encore plus impudent et plus effronté que l'autre: Les écoles congréganistes sont un foyer de corruption. Oui, si on en juge par le tapage de grosse caisse que fait toute la presse radicale quand, sous le plus léger prétexte, un frère est arrêté préventivement. Y a-t-il une ordonnance de non-lieu, elle se garde bien d'en parler: le coup est porté, cela lui suffit. Mais s'agit-il d'un instituteur laïque? le silence se fait sur toute la ligne. Répondons par des chiffres. Sans doute leur logique irrefutable et brutale ne fermera pas la bouche aux radicaux, au fond, ils savent très bien à quel s'en tenir, et ne sont pas inconscients de leurs colomnies; mais pour d'autres qu'ils pourraient tromper, il n'est pas inutile de saisir le mensonge au passage. C'est en 1868 qu'on a, pour la première fois, dans les statistiques judiciaires, distingué les deux catégories d'instituteurs.

Or, en 1867, 22 instituteurs laïques ont été condamnés à des pénalités infamantes (travaux forcés, réclusion, etc.), et 2 congréganistes. En 1868, 23 instituteurs laïques, 4 congréganistes. En 1871, 15 laïques, 3 congréganistes. En prenant pour les années suivantes les données, qu'on ne peut

contrôler faute de documents officiels, des journaux hostiles à l'enseignement congréganiste, on arrive à ce résultat: 170 condamnations frappent les laïques et 69 les congréganistes. Et il suffit d'être méfiant soit peu aux questions scolaires pour savoir que l'instituteur laïque n'est frappé que dans le cas de scandale par trop public, tandis que sur le moindre soupçon toute la menue des écritureuses althésables contre le congréganiste.

Mais, dit-on, il faut tenir compte du nombre des instituteurs laïques en congréganistes. Tenons-en compte. Il y a en France pour tous les degrés de l'enseignement 74,506 laïques, et pour l'enseignement congréganiste à tous les degrés 55,343 instituteurs, et en huit ans 170 coupables d'un côté, 69 de l'autre, soit 12 pour 100 du côté des laïques. Tous ces chiffres sont empruntés à l'excellent travail de P. Rouvier, qui ne se sert que des statistiques officielles (1).

Voilà pour les maîtres. Passons aux élèves. Les statistiques judiciaires n'indiquent rien à cet égard. Nous sommes portés à croire que si on connaissait les condamnations encourues par les élèves des congréganistes et des laïques, la conclusion ne serait pas défavorable aux écoles qui nous sont présentées comme des foyers de corruption. On pourrait peut-être néanmoins s'en faire une idée en comparant les condamnations subies par les hommes et les femmes. On sait que la grande majorité des garçons est élevée dans les écoles laïques et la grande majorité des filles dans des classes tenues par les sœurs. Or, la statistique judiciaire nous offre, en 1877, 3,690 accusés hommes, et 733 femmes, soit d'un côté 83 0/0, et de l'autre 17 0/0, c'est-à-dire que sur 100 accusés il y a 83 hommes et 17 femmes. Y aurait-il cette proportion si les femmes étaient en majorité élevées dans les écoles laïques?

Puisqu'on parle d'immoralité, il est donc aisé de constater que, si les misères humaines ne peuvent être entièrement bannies de partout où il y a des hommes, il n'en est pas moins vrai qu'il est inique de faire peser sur les congrégations des accusations qui atteignent surtout les laïques.

An point de vue social, a-t-on vu des instituteurs et des institutrices congréganistes parmi les ennemis de l'ordre? Et il n'y a-t-il pas eu des instituteurs et des institutrices laïques condamnés pour fait de participation à la Commune? Il est vrai qu'aujourd'hui c'est une lettre de recommandation qui vaut mieux qu'un brevet. Mais malheureusement pour elles les congrégations ne fournissent pas de contingent aux bataillons du socialisme et aux hordes de la Commune. Saut cette lacune de ne prendre aucune part aux révolutions, non, il n'y a rien à reprocher aux institutions congréganistes du côté de la moralité.

Serait-ce leur enseignement qui serait inférior à celui des laïques? Sur aucun point la réponse n'est aussi écrasante que sur celui-ci. D'abord la confiance des familles est déjà une preuve que les plus intéressés dans la question ne regardent pas cet enseignement comme si mauvais, puisque sur tous les points où les écoles congréganistes sont ouvertes, ce ne sont pas les laïques qui font défaut. Paris donne à cet égard un exemple qui devrait faire réfléchir nos gouvernants, si avant tout ils n'étaient pas des sectaires.

Ce qui manque du côté des élèves aux écoles congréganistes libres, ouvertes en face des écoles laïques est insignifiant, et dans plusieurs quartiers le nombre d'élèves s'est accru; en général, c'est le local

qui est insuffisant pour le nombre des élèves qui se présentent. Il en est de même à Lyon et dans toutes les villes où les ressources de la charité permettent d'ouvrir des écoles libres, et la confiance des familles est-elle trompée? Est-elle ahurie par l'habit grossier du frère et par la grimpe de la Commune? Ici encore consultons les chiffres.

Depuis 1848 la ville de Paris a institué des concours où les élèves des écoles primaires se disputent des bourses qui leur permettent de compléter leurs études dans des écoles supérieures. De 1848 à 1877, 1,443 bourses ont été distribuées. Les frères en ont obtenu 1,148, et les laïques 297, — 79,44 pour 100 d'un côté et seulement 20,56 pour 100 de l'autre. Et les élèves laïques à Paris ont toujours été plus nombreux que les élèves congréganistes.

Les deux dernières années, les succès des concours où les élèves des écoles primaires se disputent des bourses qui leur permettent de compléter leurs études dans des écoles supérieures. De 1876 à 1878, 339 élèves ont été admissibles, 242 appartenant aux écoles des frères, 83 sur la première centaine, et en tout 97 aux laïques. Et notez que les frères ne comptent déjà plus que 54 élèves contre 87. Et en 1879, à l'heure où les frères sont déjà traqués de tous côtés, sur les 362 élèves déclarés admissibles, 240 appartenaient aux frères, 72 dans la première centaine, et 122 sortis des écoles laïques.

Un concours de dessin, le succès est encore plus significatif: sur dix prix, sept, dont les deux premiers, ont été remportés par les frères. Il est aisé de savoir ce qui reste aux laïques.

Et n'y a-t-il qu'une élitte qui soit supérieure aux élèves laïques? Les certificats d'étude que l'on délivre depuis quelques années doivent représenter la moyenne des élèves; et la proportion en faveur des frères est au moins du tiers et souvent du double. Et ces succès éclatants on ne les remarque pas seulement à Paris, où l'on pourrait croire que les congrégations ne comptent que des instituteurs triés sur le volet: il en est de même partout où il y a des concours qui permettent de comparer la force des élèves; à Saint-Etienne, à Roanne, à Lyon, à Lunéville, au Mans, à Bordeaux, etc., les avantages des frères sont encore supérieurs à ceux de Paris.

Après cela il y a les rapports des inspecteurs qui, par esprit de corps, ne sont certainement pas favorables aux écoles congréganistes. Eh bien! ce sont sur leurs renseignements que nous allons juger les écoles de filles laïques et congréganistes. D'après M. Fayet, qui a les documents officiels en mains, les écoles des sœurs sont supérieures aux écoles laïques dans 59 départements, égales dans 6, inférieures dans 21 seulement. Voilà comme quoi les congrégations étouffent l'intelligence de l'enfant. Donc, du côté des études, les écoles congréganistes sont également inattaquables. Et elles sont moins cher, beaucoup moins que les écoles laïques. Les contribuables ne sont peut-être pas tous aussi indifférents que le conseil municipal de Paris devant la question d'argent.

Les quarante mille enfants qui suivent les écoles congréganistes à Paris coûtaient 739,600 francs; laïcisées, elles coûteraient 1,679,920 francs. Un million de plus. Et cela à Paris. En province, la différence est toujours au moins du double, quelquefois des deux tiers. C'est de la folie.

Opinion de MM. de Freycinet, Jauréguiberry et Andrieux sur l'Amnistie plénière en 1879

Le 11 février 1879, quelques jours après que M. Grévy eut été nommé président de la République, M. le garde des sceaux Le

royer présenta une proposition d'amnistie. Il ne pouvait s'agir d'une amnistie plénière. L'exposé des motifs présenté à l'appui de la proposition s'exprimait ainsi: « L'insurrection de 1871 n'a été qu'une révolte que son nom, ses moyens d'action, les actes accomplis sous le vent de l'émeute, son but, tout enfin démontrent comme un crime les plus grands qui aient été commis contre la souveraineté nationale, cette révolte que l'histoire n'effacera jamais, la persécution dont elle a été le résultat, sans faiblesse et sans danger lui accorder la faveur du pardon... »

Dans un court délai, l'ensemble des grâces accordées ne laissera en dehors de l'amnistie que des individus signalés par l'atrocité de leurs crimes ou des personnalités qui se proclament elles-mêmes les ennemis de la société au milieu de laquelle elles prétendent vivre et qu'elles veulent détruire... »

La prudence la plus vulgaire et l'honneur même du gouvernement ne lui permettent pas d'accorder cette faveur insigne à ceux des insurgés de la Commune qui avaient été antérieurement condamnés pour des crimes de droit commun qui dénotent chez leurs auteurs une immoralité dangereuse.

Parmi les ministres de M. Grévy qui présentaient, le 11 février 1879, l'exposé des motifs que nous venons de reproduire, se trouvaient MM. de Freycinet, Jules Ferry, Jauréguiberry, encore membres du cabinet actuel.

Dans la séance du 20 février, M. Andrieux, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, répondait à M. Louis Blanc, qui demandait l'amnistie plénière: « Jamais, jamais, ni aujourd'hui, ni demain, ni plus tard, on ne devra rencontrer dans une Chambre française une majorité pour proclamer une amnistie plénière et entière. Si l'on examine combien de grâces, d'après les indications données à la commission, vont être accordées aux individus qui sont condamnés comme contumaces, on peut estimer à mille ou douze cents ceux qui vont être, après le délai de trois mois, exclus du bénéfice de l'amnistie. Eh bien! je vous demande de porter votre attention sur ceux qui resteront, après ces grâces faites, sur leurs antécédents, sur la nature des condamnations qui les frappent, et si n'est pas à dire que nous donnons satisfaction dans la mesure la plus large aux sentiments d'humanité. Messieurs, réfléchissez. Vous n'ignorez pas qu'au-dessous de cette immense population de travailleurs honnêtes qui font la prospérité de nos grandes villes se trouvent des gens sans aveu qui en sont le fléau, des hommes qui vivent d'immoralité, de rapines, de vols; vous n'ignorez pas non plus qu'au jour des grands mouvements populaires, cette écume vient à la surface et que ces gens tarés se trouvent compromis dans tous les troubles et dans tous les désordres; vous savez bien que, si ce ne sont pas ceux-là qu'on rencontre sur les barricades, ce sont ceux-là qui apparaissent au moment du pillage et de l'incendie. Vous admettez bien que dans cette ville de Paris, si profondément troublée après nos désastres, il y a une catégorie considérable de gens appartenant à la classe à laquelle je viens de faire allusion; et si vous voulez comparer le chiffre de ceux qui vont être exclus de l'amnistie au chiffre probable de ceux qui ont pris part au pillage, vous reconnaîtrez, messieurs, que le gouvernement a été bien loin, et qu'à coup sûr, il a couvert et il se propose de couvrir par la grâce et l'amnistie, plus d'un condamné que, sans injustice et sans cruauté, il aurait pu en exclure. »

J'ai sous les yeux, messieurs, des indica-

et Jules Vignoy n'y manquait guère. Mais Robert avait disparu, et on eût dit qu'il avait emporté avec lui tout le charme des fêtes intimes dont il était l'âme. Alice avait perdu son enjouement, son père était sombre et préoccupé; Vignoy plus sérieux et plus concentré que jamais. Maxime seul n'avait pas changé, mais Maxime n'était pas là lorsque les sept ou huit convives de M. Dorgères passèrent au salon, après le dîner, le lendemain de la fête du skating qui avait failli finir si mal.

Le jeune caissier avait été invité par son patron et placé à table à côté de Mlle Dorgères. C'était la première fois que cela lui arrivait, et il avait fait de son mieux pour justifier cette faveur. Mais il était naturellement timide et de plus le souvenir de son ami malheureux se dressait entre lui et la charmante jeune fille à laquelle il cherchait à plaire. De sorte que la conversation avec sa voisine n'avait fait que languir.

Le père, qui lui voulait du bien, s'était efforcé de le faire briller en l'interrogeant sur des matières qu'il possédait à fond, mais les questions financières n'intéressaient pas du tout Alice, et ces naïfs essais n'avaient obtenu aucun succès.

En revanche, il y avait de jeunes habitués de ce paisible salon qui s'accoutumaient fort bien des plaisirs innocents qu'on y pouvait prendre. Robert de Carncol n'y manquait jamais

FEUILLETON DU 23 JUIN

— 25 —

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE III

Maxime pensa que le gamin n'avait pas tort et que son plan en valait bien un autre. — Eh bien? décomposons, dit-il. Nous allons voir ce que tu fais ces chenapans qui montent la garde là-bas. Marche, petit!

Georget ne se fit pas répéter cet ordre qu'il attendait évidemment avec impatience, car il prêtait comme un cheval qu'on retient et qui a envie de galoper. Mais, au lieu de prendre les devants, il se tint à côté de Maxime, qui s'était enfin décidé à partir, non sans donner un dernier coup d'œil à l'hôtel de la dame.

— Sa chambre ne donne pas sur la rue, pensait l'incorrigible viveur. On verrait de la lumière, et tout est sombre. Il fallait que son aventure ébauchée lui tint bien au cœur pour lui faire oublier à ce point le danger qui le menaçait. — J'avais deviné, s'écria le gamin, ils embroient le pas, mais de loin. Maxime se retourna et aperçut, en effet, les trois rôleurs de nuit qui entraînaient sans

demie, et vingt minutes après je suis à la maison. — Tandis qu'aujourd'hui tu as fait un détour pour me suivre. Pourquoi m'as-tu délaissé? — Je vais vous dire, monsieur Maxime. Quand vous êtes sorti avec une dame, je m'en allais. Vous avez passé à côté de moi, mais vous ne m'avez pas vu. Vous avez pris la rue de Tivoli et la rue de Londres. C'était justement mon chemin. — Est-ce que tu la connais la dame qui était avec moi? — Je ne l'ai pas bien regardée, mais je ne crois pas que je la connaisse. — Et pour vous finir, quand vous avez traversé la place de l'Europe, les trois hommes étaient là assis, à la fraîche; ils se sont levés et ils se sont mis à marcher derrière vous. Ça m'a paru louche.

Alors, j'ai couru, je les ai rattrapés, je leur ai embroché le pas sans qu'ils s'en aperçoivent et j'en ai entendu un qui disait: faut attendre qu'il soit tout seul; nous le pincerons quand il reviendra.

— Pourquoi n'es-tu pas venu m'avertir? — J'en avais bien envie, mais je n'ai pas osé. À cause de la dame... je savais qu'ils ne vous feraient rien tant qu'elle serait avec vous.

Et au lieu de rentrer chez moi par la rue de Rome, je ne les ai pas lâchés. Ils n'ont pas fait attention à moi, parce que j'ai été tout le temps sur l'autre trottoir. Seulement quand j'ai vu que vous entriez dans la rue Jouffroy et qu'ils prenaient le pas accéléré, j'ai couru, j'ai traversé l'avenue de Villiers et je suis arrivé avant eux...

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je couche au-dessus dans la soupenne. Ça fait que si le cœur vous en dit vous pouvez entrer chez nous et y rester pendant que j'irai vous chercher un sapin. — C'est une idée... Seulement, elle doit être couchée, ta grand'mère. — Pas de danger. Elle m'attend. Elle doit même être inquiète, parce que ça ne m'arrive pas souvent de rentrer si tard. Toutes les soirs, je lâche le skating à onze heures et

— Tu demeures avec elle? — Oui, monsieur Maxime. Grand'mère tient la loge et moi je